

La balsamine géante ou balsamine de l'Himalaya

Impatiens glandulifera

Gestion des invasives

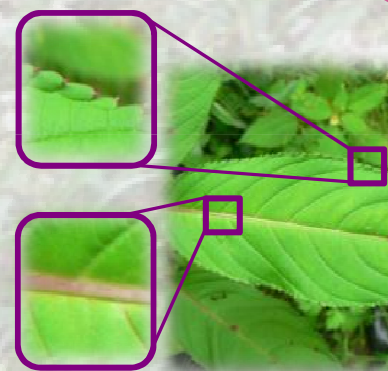
Originnaire du Cachemire et du Népal, la balsamine géante a été introduite délibérément par l'homme en 1939 (Belgique) pour l'ornement. Cette espèce annuelle, de hauteur comprise entre 1 et 3,5 m, se reproduit par graines (jusqu'à 800 graines par individu). Elle peut former des populations très denses (jusqu'à 300 individus par m²) et a un impact plus ou moins élevé sur la flore indigène mais aussi sur les pollinisateurs.

Comment la reconnaître ...



Fleurs pourpres à blanches, à corolle longue de 2,5 à 4 cm, solitaires ou disposées en grappe

Fruits (capsules) allongés permettant aux graines d'être projetées jusqu'à 7 m



Feuilles dentées, opposées ou disposées par 3, à nervure principale de couleur lie de vin

Présence de glandes rouges à la base du pétiole (partie amincie de la feuille)



Tige creuse rougeâtre, charnue et cannelée



Racines adventives au niveau des nœuds permettant un ancrage multiple de la plante



Racines traçantes peu profondes

Et les plantules...



Cotylédons à bord rougeâtre et déprimé au sommet, premières feuilles fortement dentées et à bord rougeâtre

Comment la gérer ...



Gérer la plante en fleurs avant la fructification (**mi-juin à début juillet**) soit manuellement par arrachage soit par fauchage mécanique (débroussailleuse, serpe, taille-haie, etc.). Combiner les deux techniques selon la conformation des populations. Répéter cette gestion 3 à 4 x par an toutes les 3 semaines (voire toutes les 2 semaines) pendant plusieurs années.



✓ Arracher l'entièreté de la plante ou faucher en dessous du 1^{er} nœud afin d'éviter toutes formations de nouvelles tiges. Si besoin en est, arracher tous plants mal fauchés.

✓ Rassembler les résidus de gestion en amas sur milieu ouvert et hors zone inondable. Retirer la terre autour des racines afin d'accélérer le séchage et d'éviter une maturation des graines. Brûler si nécessaire.

✗ Ne pas planter, semer ni distribuer

✗ Ne pas jeter les résidus de gestion sur milieu fermé ni dans le cours d'eau

✗ Ne pas déplacer les terres contaminées

Remarque: à l'état végétatif, ne pas confondre avec le galéopsis tétrahit ou la cardère velue.

Pour plus d'informations, consulter: <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/Doc-dispo.htm>